

Année académique 2026-2027
Offre d'emploi Expert.e invité.e :
UE Plans topographiques et
juridiques

Date de publication : 17 août 2026

Résumé

Type d'emploi

Nous recherchons un.e **expert.e invité.e** pour une **nouvelle unité d'enseignement (UE)** intitulée « **Plans topographiques et juridiques** », enseignée aux master 1, orientation ingénieur industriel géomètre.

Diplôme requis

Ingénieur géomètre, Géomètre.
Complété du titre de Géomètre-expert.

Expérience utile

3 années d'expérience professionnelle dans le domaine.

Lieu des prestations

HEH - Département des Sciences et technologies
Avenue Victor Maistrau 8 – 7000 Mons

Type de contrat

Contrat forfaitaire de prestations de services, renouvelable.

Périodes des prestations

Cours : au 1^{er} quadrimestre (entre le 1^{er} octobre et le 18 décembre 2026).
Examens : une journée entre le 4 janvier et le 22 janvier 2027 ;
une journée entre le 16 août et le 3 septembre 2027.

Procédure de sélection

Date limite de **dépôt des candidatures : 7 septembre 2026**.
Une présélection sera faite sur la base des dossiers de candidature.
Les candidats retenus seront invités à un entretien de sélection aux environs du 15 septembre 2026.

Envoi des candidatures et personne de contact

Personne de contact : M. Mercier (coordinateur de section)
e-mail : coordination.co-geo@heh.be

Précisions sur la matière à enseigner

Cette nouvelle unité d'enseignement a pour objectif d'apprendre concrètement aux étudiants comment réaliser les principaux types de plans topographiques et juridiques exécutés par le géomètre dans le cadre de son activité professionnelle.

Contenu de l'activité d'apprentissage (AA)

- Le plan de division de parcelles
- Le plan de bornage
- Le plan d'emprises
- Le plan d'implantation
- Autres suggestions de l'expert.e

La portée juridique de chaque plan sera également expliquée.

À noter que d'autres unités d'enseignements sont prévues pour apprendre aux étudiants les plans de voirie, les permis d'urbanisation et les plans de nivellement. Ces matières ne font dès lors pas partie de cette offre d'emploi.

Durée de l'activité d'apprentissage

24 h, réparties essentiellement en séances d'exercices et éventuellement un peu de théorie.

Méthodes d'enseignement

Cours magistral en présentiel.

Taille du groupe : maximum 5 personnes

Langues d'enseignement

Français.

Matériel à disposition

L'école dispose de 10 PC portables récents (2026) pour les étudiants, équipés d'une carte graphique dédiée « pro », de marque très connue, et équipés du logiciel Mensura (Sogelink).

Les étudiants ont également accès gratuitement à la plupart des logiciels Autodesk®,

Supports de cours

Aucun support à disposition.

Principales clauses de la convention :

La convention est de type **contrat forfaitaire de prestations de services**, renouvelable.

L'expert.e-invité.e s'engage à dispenser les cours mentionnés dans la convention et à respecter le programme établi dans l'optique des objectifs définis. Le non-respect du programme et de ses objectifs pourra entraîner de la part de la Haute École une rupture unilatérale de la convention.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 1.800 € TVAC (soit 75 €/h x 24 h de cours).

Ce montant est augmenté de 600€ TVAC (+25 €/h x 24 h de cours) si l'expert.e est titulaire d'un doctorat dans le domaine recherché.

Ce forfait comprend :

- Les séances de cours proprement dites, à prester devant les étudiant.e.s ;

- La préparation des notes de cours et des présentations, leur impression (nous disposons de notre imprimerie), etc. ;
- Toutes les préparations, évaluations et corrections des évaluations étudiant.e.s ;
- Les frais de déplacements entre le domicile et le lieu des prestations (mentionné dans la partie « résumé »).

À noter que pour la TVA, la mention suivante figurera sur la facture : « travail exonéré de TVA en vertu de l'article 44, paragraphe 2,4° du code de la TVA ».

Le paiement se fera dans les 30 jours ouvrables après réception de la facture.

Conformément à la législation fiscale en vigueur sur le territoire belge, la Haute École fournira au prestataire une fiche 281.50 reprenant ses prestations. Elles seront reprises sur le relevé annuel 325.50 transmis à l'administration générale de la fiscalité.

Le contenu exact et détaillé de la convention peut être fourni sur demande à l'adresse e-mail mentionnée dans la partie « résumé ».

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature comprendra :

- Un curriculum vitae avec mention des grades obtenus au cours du cursus et la copie des diplômes.
- Une liste des principales missions professionnelles (maximum 5) réalisées dans le domaine recherché, avec mention des fonctions exercées dans ces missions.

Les dossiers ne se conformant pas en tous points aux dispositions de l'appel ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi et échéances pour les candidatures : voir dans la partie « résumé ».